



Lingwick

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 391-2025 FIXANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité que :

Le conseil municipal a adopté la résolution ci-dessous, à la séance régulière du conseil municipal de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le lundi 12 janvier 2026 à 19 h, présidée par Mme Caroline Poirier, mairesse et à laquelle assistent les conseillères suivantes : Mme Elizabeth Bernatchez, Mme Suzanne Jutras, Mme Stéphanie Bureau et Mme Catherine Bouffard ; Et les conseillers suivants : M. Sylvio Bourque et M. Guy Lapointe ; Tous membres du conseil et formant quorum.

M. David Fournier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est présent et agit à titre de secrétaire.

Résolution # 2026-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 391-2025 FIXANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QU'un avis de motion de ce conseil a été donné lors de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025.

ATTENDU le dépôt du règlement lors de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu que le projet de règlement numéro #391-2025 intitulé « Règlement 391-2025 fixant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2026 ainsi que les conditions de perceptions » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Donné à Lingwick, ce 13 janvier 2026

David Fournier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal) (Article 9 L.T.E.M.)

Je soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur notre site internet et bureau municipal, ce treizième jour de janvier 2026. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 janvier 2026.